



Elections législatives 2012 La LDH interpelle les candidat(e)s

« Les étrangers comme boucs émissaires ? »

La Ligue des droits de l'Homme, signataire du Pacte pour les droits et la citoyenneté, s'indigne des conditions d'accueil et d'existence des étrangers de France.

Le constat est accablant : celles et ceux qui vivent ici, aiment ici, travaillent ici, payent ici leurs impôts, leurs cotisations et leurs charges ne sont pas considérés et traités sur une base d'égalité des droits.

Parce que la France demeure l'une des premières destinations des demandeurs d'asile au sein des pays industrialisés, depuis 2003 les successives réformes législatives ont privilégié des procédures accélérées pour l'examen de leur dossier et l'octroi de la protection subsidiaire au détriment d'une pleine application de la *convention de Genève*.

Les réformes du *Code de l'entrée et du séjour des étrangers et demandeurs d'asile (Ceseda)* de 2003, 2006, 2007 et 2011 ont chaque fois réduit un peu plus les perspectives d'obtention d'un titre de séjour pour des étrangers résidant et travaillant dans notre pays, depuis de longues années parfois. Ce faisant, ces étrangers sont livrés sans défense, lorsqu'ils ont un emploi, à la surexploitation de leurs employeurs et aux trafics des marchands de sommeil, puisqu'ils ne peuvent bénéficier de l'attribution d'un logement social.

Les conditions très restrictives d'octroi des visas entraînent des drames familiaux et personnels en empêchant la réunion des familles, et poussent souvent les migrants à prendre de grands risques pour pouvoir quand même venir dans notre pays.

L'enfermement des étrangers, en zone d'attente à l'entrée du territoire (touristes, demandeurs d'asile, mineurs isolés...) et en centres de rétention (familles avec enfants, malades...) est devenu la règle.

Dans la majorité des pays européens, les résidents étrangers votent aux élections locales. Ainsi le vote est-il en accord avec les réalités vivantes du pays. Aujourd'hui, l'exercice de la démocratie doit s'élargir et le droit de vote ne peut plus être strictement conditionné à la nationalité.

Pour rompre avec cette situation, la Ligue des droits de l'Homme soutient un certain nombre de propositions qu'elle entend mettre en débat publiquement ; elle souhaite que les candidates et candidats se déterminent sur ces propositions et rendent publics leurs remarques, critiques ou accords.

Neuf propositions pour l'accueil des étrangers dans la dignité et le respect des droits :

- Des conditions d'accueil et des procédures équitables pour que chaque demandeur d'asile puisse défendre sa situation et l'autorisation de travailler pour subvenir à ses propres besoins ;
- La suppression de la liste Ofpra des pays d'origine sûrs, puisqu'elle sert de filtre aux demandes d'asile, et l'abolition du *règlement Dublin II* ;
- Le caractère suspensif du recours sur toute décision de l'Ofpra ;
- La régularisation de tous les sans-papiers, par la réforme du *Ceseda*, avec l'attribution de plein droit de la carte de résident de dix ans ;
- La suppression des visas de court séjour et la justification explicite et écrite par les services consulaires de tout refus de visa ;
- La fin de la politique d'enfermement, la fermeture des centres de rétention et la garantie de procédures suspensives, respectueuses des droits des demandeurs et de leur défense, notamment par l'existence de permanences d'avocats dans les zones d'attente ;
- Le rétablissement de procédures contentieuses en faveur des droits de la défense par l'abrogation des dispositions contraires votées depuis 2003 ;
- La ratification, par la France, de la *Convention des Nations unies sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille* ;
- L'instauration immédiate du droit de vote de tous les résidents étrangers aux élections locales.

Ligue des Droits de l'Homme – Royan et Pays royannais

Contact : Cyril Naudin – Président 06 38 48 00 28

ldhpaysroyannais@orange.fr